

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du lundi 29 janvier 2024
Délibération n°2024-01

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 10
Représentés : 2

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 23 janvier 2024 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : mardi 23 janvier 2024

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD

Absents : Séverine RAMON

Absents excusés : Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

Pouvoirs : Yves LEBORGNE à Claudie BERARD, Gaëlle ROUX- MENON à Vincent BOUBAL

Secrétaire de séance : Valérie GROS

Décision modificative n°3 – Budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune d'Argelliers présenté en séance publique au Conseil Municipal le 13 avril 2023,

Claudie BERARD propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative au budget de l'exercice 2023.

Cette décision modificative est rendue nécessaire :

- d'une part, par le remboursement d'un trop perçu sur le compte 73 111 faisant état des ressources perçues par la commune au titre des taxes foncières et d'habitation. Pour effectuer ce remboursement, l'ouverture d'une ligne budgétaire au compte 7391178 (Autres restitutions au titre de dégrèvements sur

contributions directes) doit être réaliser et cette somme, non prévue au budget 2023, doit être créditée.

- d'autre part, par un dépassement de 9.34 € sur le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Dans la section de fonctionnement :

- De diminuer le compte 022/022 « dépenses imprévues » pour un montant de 7 257 euros,
- D'augmenter le compte 7391178/014 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » de 7 257 euros.
- De diminuer le compte 022/022 « dépenses imprévues » pour un montant de 10 euros,
- D'augmenter le compte 6558/65 « Autres dépenses obligatoires » de 10 euros.

Les modifications au budget sont présentées dans les tableaux suivants :

Budget COMMUNAL Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 7 257 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	48 280 €
		<i>Crédits ouverts au compte après modification</i>	41 023 €
014	7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	+ 7 257 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	0 €
		<i>Crédit après modification</i>	7 257 €
022	022	Dépenses imprévues	- 10 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	41 023 €
		<i>Crédits ouverts au compte après modification</i>	41 013 €
65	6558	Autres dépenses obligatoires	+ 10 €
		<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>	12 650 €
		<i>Crédit après modification</i>	12 660 €

Fait à ARGELLIERS, le 29/01/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 31/01/2024

Après affichage le 30/01/2024

Le Secrétaire
Valérie GROS



Le Maire
Pierre AMALOU


